

1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 25 septembre 2017 et désignation des rapporteurs.
2. L'école de la 2^{ème} chance.
3. Les premiers éléments de la préparation budgétaire 2018 : calendrier, demande de baisse de 5 % sur les charges à caractère général, estimation du coût des « coups partis » en investissement, etc.
4. Proposition d'implantation de fermes photovoltaïques.
5. Zone Eurolacq 2 : information sur le projet d'implantation d'un Super U.
6. Aide à l'immobilier d'entreprise en faveur d'ATOOUT VERT.
7. Raccordement du circuit d'Arnos et de l'entreprise 3C Métal : convention de financement avec le Département.
8. Office de tourisme Cœur de Béarn - Travaux de la future antenne d'Orthez : présentation de l'APD.
9. Mix : point sur les contentieux liés à la construction du bâtiment.
10. Contrat de ruralité : suite à donner au vu des derniers échanges avec l'Etat.
11. Politiques contractuelles régionales : présentation du nouveau dispositif « Contrat d'attractivité ».
12. Attributions d'indemnités de stage.
13. Autorisation donnée au Président de signer les marchés suivants :
14. Information au bureau concernant l'attribution de marchés (procédures adaptées)

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 25 SEPTEMBRE 2017 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 25 septembre et procède à la désignation des rapporteurs.

2. L'ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE

Le 9 janvier dernier, le bureau prenait acte des informations qui lui étaient données sur le projet départemental d'ouverture d'une école de la seconde chance en Pyrénées-Atlantiques et notamment sur l'étude de faisabilité en cours pour l'ouverture d'une école sur le bassin de Lacq-Orthez.

Le bureau prend connaissance des hypothèses de financement (estimation) et du projet de statuts de l'association concernant la création d'une école de la 2^{ème} chance sur le bassin de Lacq-Orthez.

3. LES PREMIERS ELEMENTS DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2018 : CALENDRIER, DEMANDE DE BAISSSE DE 5 % SUR LES CHARGES A CARACTERE GENERAL, ESTIMATION DU COUT DES « COUPS PARTIS » EN INVESTISSEMENT, ETC.

Les élus du bureau prennent connaissance de ces informations qui seront à nouveau évoquées lors du prochain bureau.

4. PROPOSITION D'IMPLANTATION DE FERMES PHOTOVOLTAÏQUES

Le bureau du 5 septembre 2016, dont un des points de son ordre du jour était : « point sur les négociations pour l'achat des terrains Rio Tinto et Celanese », avait donné un avis favorable pour inscrire dans les orientations budgétaires la maîtrise, par la communauté, de terrains en l'état de friches industrielles afin « de favoriser une répartition des terrains dévolus à l'industrialisation et des terrains impropres à l'industrie pouvant accueillir des équipements photovoltaïques au sol. Au total, 50 à 60 ha seraient consacrés au photovoltaïque sur des anciennes décharges ou pied de décharge et des zones non aedificandi du fait des PPRT » (ou des servitudes).

Ce bureau faisait également un point d'étape sur les négociations qui débutaient entre la communauté d'une part, Rio Tinto et Celanese d'autre part pour acquérir ces terrains.

A ce jour, l'état des négociations est le suivant :

- Accord de Rio Tinto pour céder la totalité de sa propriété (environ 100 ha) pour l'euro symbolique. La signature devrait intervenir avant la fin de l'année,
- Accord de Celanese pour céder la totalité du site (environ 80 ha) pour 600 000 € et les bâtiments pour l'euro symbolique,
- Les 15 ha de Grande Paroisse restent leur propriété.

Le bureau, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au plan global de développement photovoltaïque présenté par SunPower pour 48 MW sur environ 65 ha, pour l'achat des terrains au prix convenu et pour rechercher un opérateur immobilier qui rénoverait les bâtiments pour les louer, à l'enquête publique en cours, portant sur des installations au sol de grande puissance sur le site de Rio Tinto Nord, qui présente un intérêt en terme de production d'énergie nouvelle dans le respect des enjeux pour le climat et appuie ce projet dans le cadre de toute démarche à effectuer en vue de sa concrétisation pourvu qu'il respecte les considérations de tous ordres en terme environnemental.

5. ZONE EUROLACQ 2 : INFORMATION SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN SUPER U

Le 4 février 2016, le Président de la communauté de communes a signé un compromis de vente des lots 8 et 10 situés sur la zone Eurolacq 2 d'une superficie totale de 6 ha 87a 54ca au profit de la société EXPAN U. Dans ce compromis de vente, il est stipulé que la vente se réalisera lorsque la société EXPAN U aura obtenu un permis de construire, purgé de tous recours.

Le bureau prend acte des informations qui lui sont transmises sur l'avancée du dossier.

6. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EN FAVEUR D'ATOUT VERT

L'entreprise ATOUT VERT a été créée en 1996 à Argagnon et a fait l'objet d'une reprise familiale par Stéphane REY en 2000. Depuis, Stéphane REY n'a cessé de développer l'entreprise, passant de 2 à 48 emplois.

Le projet objet de ce rapport montre encore la volonté de structuration et de développement portée par le dirigeant. Il consiste en la construction de locaux fonctionnels sur la zone Eurolacq 2 à Artix. Cette construction, de 651 m² couverts dont 92 m² de bureaux et locaux de vie pour le personnel, va permettre à l'entreprise de disposer d'une surface de travail plus grande, de mettre en place des stockages adaptés, des locaux de vie pour le personnel permettant un plus grand bien-être au travail et une amélioration de la cohésion des équipes. La création de 8 emplois sur 3 ans est envisagée avec une croissance de chiffre d'affaires estimée à 20 %.

Le bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention représentant 10 % de l'assiette éligible retenue.

7. RACCORDEMENT DU CIRCUIT D'ARNOS ET DE L'ENTREPRISE 3C METAL : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE DEPARTEMENT

Le conseil communautaire a approuvé, par délibération le 20 juin 2016, la signature d'une convention d'offre de concours financier entre la communauté de communes et le Département portant sur le raccordement en fibre optique d'entreprises isolées. Le dispositif départemental a été reconduit sur l'année 2017.

Cette année, les dossiers de la société 3C Métal de Sauvelade et du circuit d'Arnos ont été présentés et remplissent les critères (éloignement / engagement des sociétés à souscrire un abonnement fibre / coût supportable par les collectivités).

Le bureau émet un avis favorable à une nouvelle convention de financement formalisant la participation de chaque entité.

8. OFFICE DE TOURISME CŒUR DE BERN - TRAVAUX DE LA FUTURE ANTENNE D'ORTHEZ : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. L'office de tourisme intercommunal Cœur de Béarn, dont le siège social est à Monein, a donc étendu son périmètre d'action sur les communes de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq.

La mairie d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez se sont mises d'accord pour une installation de l'office de tourisme à Orthez au sein d'un bâtiment communal, situé au numéro 1 de la rue des Jacobins. La mairie d'Orthez a procédé au transfert de propriété de ce bâtiment à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le bureau approuve l'avant-projet définitif pour la réhabilitation du bâtiment de l'Office de tourisme d'Orthez et le plan de financement estimatif qui lui est présenté.

9. MIX : POINT SUR LES CONTENTIEUX LIES A LA CONSTRUCTION DU BATIMENT

La réception du bâtiment s'est faite le 29 septembre 2016.

Sur les 16 lots, le bureau est informé des différends ou contentieux en cours avec 4 entreprises :

- SOLETANCHE – Lot 2A – Fondations spéciales,
- GTM FAURE SILVA – Lot 2 B – Gros œuvre,
- JP FAUCHE – Lot 11 – Electricité, courants forts et courants faibles,
- CEGELEC – Lot 12 – Plomberie CVC Chauffage.

Le bureau prend acte des informations qui lui sont transmises sur le suivi de ces dossiers.

10. CONTRAT DE RURALITE : SUITE A DONNER AU VU DES DERNIERS ECHANGES AVEC L'ETAT

Un rappel des objectifs du contrat, à savoir, recenser les projets autour de 6 thématiques (accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique, cohésion sociale) du programme d'action prévisionnel et le résultat des échanges avec l'Etat sont présentés au bureau qui

donne un avis défavorable à la poursuite de cette démarche. Les communes, si elles le souhaitent, pourront toujours continuer de déposer des projets.

11. POLITIQUES CONTRACTUELLES REGIONALES : PRESENTATION DU NOUVEAU DISPOSITIF « CONTRAT D'ATTRACTIVITE »

Une présentation détaillée du dispositif est faite au bureau (historique, définition, domaines concernés, avis du comité de pilotage du pays LOBG du 25 juillet 2017) qui émet un avis favorable pour que la CCLO s'inscrive dans cette démarche contractuelle.

12. ATTRIBUTIONS D'INDEMNITES DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'indemnités, pour un montant total de 6 382,50 €, à 2 étudiantes ayant effectué leurs stages au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez

13. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS :

Le bureau autorise son Président à mettre en œuvre une procédure négociée pour un marché de prestations de services sportifs entre la collectivité et la Société d'économie mixte sportive locale « Elan béarnais Pau-Lacq-Orthez » (prestations de sponsoring/communication institutionnelle + prestations d'achat de place) et de signer ledit marché.

Le bureau autorise son Président à signer le marché négocié au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet de confier au maître d'œuvre une mission complémentaire à savoir, la mise en place de rafraîchissement de centrale de traitement de l'air pour la future crèche située sur le site de l'école maternelle du centre à Orthez.

14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché relatif à la fourniture et l'installation d'un système de contrôle d'accès en déchetteries à la société ADEMI PESAGE (49280 La Seguinière).